

Santé Psy Étudiant : une aide psychologique sans changer de mutuelle

Pour faire face à la demande croissante des étudiants en ces temps de crise sanitaire, l'Etat a décidé de lancer le **dispositif Santé Psy Etudiant**.



Il permet de faire profiter les étudiants, qui le souhaitent, de consultations chez le psychologue indépendamment de leur mutuelle santé.

L'étudiant doit consulter son médecin traitant qui l'orientera vers un psychologue, partenaire du dispositif.

Les séances, au nombre de huit, sont prises intégralement en charge par l'Etat. L'étudiant n'a donc pas à avancer de frais.